

Corps masculins défaillants

Corps, genre et masculinités dans l'Occident médiéval (IV^e-XV^e siècle)

28-29 janvier 2027, Institut historique allemand de Paris

En 589, à Poitiers, des nonnes révoltées contre leur abbesse portent une grave accusation à son égard : elle cacherait au sein de la clôture « un homme qui, habillé de vêtements féminins, passait pour une femme alors qu'il était prouvé de toute évidence que c'était un homme et qu'il était assidûment au service de l'abbesse elle-même¹ ». Une enquête est menée : l'homme affirme ne pas connaître l'abbesse et, surtout, ne pouvoir accomplir aucun acte viril (*dixit se nihil opus posse virile agere*). Face à l'insistance de Chrodielde, la meneuse des révoltées, on fait chercher Reoval, le médecin chef de l'abbaye, qui affirme avoir coupé les testicules de l'homme alors qu'il était enfant et malade de l'aine. L'abbesse actuelle, ajoute-t-il, n'en savait rien : son honneur est sauf et les nonnes révoltées cherchent alors d'autres accusations. Le récit est particulièrement clair : l'eunuque de Poitiers n'est pas véritablement considéré comme un homme car, ne pouvant avoir une sexualité active et procréative, il doit se vêtir en femme et n'est plus une menace pour la clôture monastique. Son existence interroge les catégories de la masculinité et du corps viril : peut-on être un homme lorsque l'on habite un corps castré ou incomplet ? Quelles reconfigurations des identités de genre engendrent les mutilations et, plus largement, les défaillances du corps masculin ? C'est cette question que souhaitent aborder les journées d'étude « Corps masculins défaillants. Corps, genre et masculinités dans l'Occident médiéval (IV^e-XV^e siècle) » qui se tiendront les 28 et 29 janvier 2027 à l'Institut historique allemand de Paris. En centrant le propos sur l'Occident latin et ses marges – la question ayant déjà été abondamment traitée pour Byzance² – on étudiera les continuités et les ruptures mais aussi la circulation des modèles de masculinité entre l'Antiquité tardive et la fin du Moyen Âge.

L'historiographie a mis en avant l'importance donnée au corps dans les pratiques et les discours produits par la société médiévale sur la masculinité³. De nombreuses attentes pèsent ainsi sur les corps⁴ : celui de l'homme laïc doit de préférence être beau, musclé, robuste, véloce et de haute stature. Les organes sexuels masculins, qui démontrent sa capacité à engendrer des héritiers, tout comme sa pilosité, dans certains contextes sociaux, distinguent également le corps de l'homme laïc viril⁵. De ces critères

¹ Grégoire de Tours, *Decem libri historiarum*, X, 15, trad. Robert Latouche, *Histoire des Francs*, Paris, 2005, p. 287-288.

² Georges Jablonski-Sideris, *Les anges du palais. Eunuques, trisexuation et pouvoir à Byzance (IV^e-VII^e siècle)*, Turnhout, 2025 ; Matthew S. Kuefler, *The Manly Eunuch. Gender Ambiguity and Christian Ideology in Late Antiquity*, Chicago, 2001.

³ Jacqueline Murray, « 'The Law of Sin that is in my Members': The Problem of Male Embodiment », in Samantha Riches et Sarah Salih (dir.), *Gender and Holiness: Men, Women and Saints in Late Medieval Europe*, Londres, New-York, 2005, p. 9-22.

⁴ Didier Lett, *Hommes et femmes au Moyen Âge : histoire du genre, XII^e-XV^e siècle*, 2^e éd., Paris, 2023.

⁵ Sur ces caractéristiques physiques : Claude Thomasset, « Le médiéval. La force et le sang », in Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité. 1. De l'Antiquité aux Lumières : l'invention de la virilité*, Paris, 2011, p. 141-180 ; Matthew Bennett, « Military Masculinity in England and Northern France, c. 1050-1225 » in Dawn M. Hadley (dir.), *Masculinity in Medieval Europe*, Londres, 1999, p. 71-88.

physiques découlent un ensemble de représentations qui conditionnent les rôles et comportements socialement genrés attribués aux hommes.

Pourtant, les corps masculins sont vulnérables face aux accidents. Les séquelles causées par la guerre, la maladie ou le handicap peuvent altérer les capacités physiques d'un individu, tandis que la vieillesse naturelle peut les diminuer. Certaines vexations corporelles peuvent être infligées de manière volontaire à la suite d'une décision judiciaire, comme dans le cas de peines imposant des mutilations corporelles⁶, résulter d'un acte criminel ou être la conséquence de conflits violents. Enfin, d'autres amputations volontaires peuvent être le résultat d'un acte médical⁷, ou, plus rarement, d'une mutilation que l'individu s'inflige à lui-même, à l'instar de la célèbre autocastration d'Origène⁸. Toutes ces réflexions ont été amplement renouvelées ces dernières années par les *disability studies*, qui proposent de nouveaux schémas d'interprétation des corps médiévaux⁹.

Ces atteintes portées aux corps masculins produisent des recompositions entre des modèles de masculinités dominants, tels qu'ils ont été conceptualisés par Raewyn Connell¹⁰, et d'autres formes de masculinités. Dans certains cas, le corps diminué ou mutilé peut contribuer à remettre en question la masculinité, voire, volontairement, à la dégrader publiquement¹¹. Face à cette vulnérabilité du corps masculin, certains historiens ont noté une forme d'anxiété née de la peur de certains hommes de voir leurs masculinités ainsi fragilisées¹². Pour autant, les conséquences de ces dégradations physiques ne doivent pas toujours être pensées comme négatives. Elles peuvent aussi être vues par les acteurs comme un événement souhaitable : les castrations volontaires de certains ecclésiastiques, tout en restant interdites par l'Église, sont ainsi un moyen de se libérer des affres du corps. Dans d'autres circonstances, le fait de posséder un corps qui n'est pas complètement masculin n'est pas un critère déterminant et l'on note même parfois une relative indifférence à l'égard des corps anatomiquement incomplets, comme celui des hermaphrodites de la fin du Moyen Âge¹³.

Afin de percevoir l'articulation entre les corps et les masculinités, on convoquera dans la mesure du possible un vaste corpus de sources, textuelles, archéologiques ou iconographiques, permettant ainsi

⁶ Jay Paul Gates et Nicole Marafioti, *Capital and Corporal Punishment in Anglo-Saxon England*, Woodbridge, 2014.

⁷ Laurence Moulinier, « La castration dans l'Occident médiéval », in Lydie Bodiou, Véronique Mehl et Myriam Soria (dir.), *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Âge*, Poitiers, Turnhout, 2009, p. 189-216.

⁸ Sur la castration : Larissa Tracy (dir.), *Castration and Culture in the Middle Ages*, Woodbridge, 2013 ; Susan Tüchel, *Kastration im Mittelalter*, Düsseldorf, 1998.

⁹ Ninon Dubourg, *Disabled Clerics in the Late Middle Ages. Un/suitable for divine service?*, Amsterdam, 2023 ; Cordula Nolte, Bianca Frohne, Uta Halle, Sonja Kerth (dir.), *Dis/ability History der Vormoderne. Ein Handbuch. Premodern Dis/ability History. A Companion*, Affalterbach, 2017.

¹⁰ Raewyn Connell, *Gender and Power: Society, the Person and Sexual Politics*, Cambridge, Polity Press and Blackwell, 1987.

¹¹ Stefan Meysman, « Degrading the Male Body: Manhood and Conflict in the High-medieval Low Countries », *Gender & History*, 28-2, 2016, p. 367-386. Hugo Fresnel, « La castration : une arme politique dans le monde anglo-normand » in Nahema Hanafi (dir.), *Castrations. Testicules et masculinité*, Paris, 2025, p. 193-212.

¹² Jacqueline Murray, « Sexual Mutilation and Castration Anxiety: A Medieval Perspective » in Matthew S. Kuefler (dir.), *The Boswell Thesis. Essays on Christianity, Social Tolerance, and Homosexuality*, Chicago, University of Chicago Press, 2006, p. 254-272.

¹³ Christof Rolker, « Der Hermaphrodit und seine Frau. Körper, Sexualität und Geschlecht im Spätmittelalter », *Historische Zeitschrift*, 297-3, 2013, p. 593-620.

de croiser les points de vue. L'arc chronologique envisagé va de l'Antiquité tardive, à partir du moment où le christianisme est majoritaire et change la conception des corps, jusqu'à la fin du Moyen Âge, qui est une période de renforcement de la polarité des genres et de plus forte condamnation des déviances et des différences¹⁴. Les communications pourront s'inscrire dans un ou plusieurs des trois axes suivants, qui ne sont pas restrictifs.

Axe 1 – Genre et soin du corps

Le corps blessé ou défaillant doit faire l'objet de soins spécifiques. Qu'il s'agisse d'une blessure ou d'une mutilation, voire d'une maladie ou de la vieillesse, la défaillance du corps masculin suppose une adaptation de la personne et de son entourage. Diverses sources évoquent, souvent en passant, les changements nécessaires pour contourner l'impotence d'un homme : les rois âgés et obèses, comme Guillaume le Conquérant, ne peuvent plus monter à cheval ; les hommes blessés sont conduits sur le tombeau des saints par leurs proches. Les légendes peuvent s'en faire l'écho : dans la littérature arthurienne, le Roi pêcheur ou Roi blessé, Méhaigné, est blessé aux jambes et ne peut se déplacer seul. Sa blessure est aussi morale, spirituelle, et plonge son royaume entier dans la désolation, d'autant qu'elle l'empêche d'avoir un héritier. À l'inverse, certaines atteintes peuvent être minimisées ou cachées pour ne pas remettre en cause la virilité de l'homme blessé ou mutilé. Toutes ces dispositions constituent autant d'arrangements genrés qu'il serait intéressant de mettre en évidence, en les articulant à une histoire des corps et du genre.

Axe 2 – Corps affligés et légitimité à exercer le pouvoir

Comme le rappelle Isidore de Séville, la force physique (*vis*) est présentée comme une caractéristique masculine¹⁵. Elle justifie pour lui la domination des hommes et apparaît plus largement comme un facteur de légitimité pour exercer le pouvoir. Par conséquent, on s'interrogera sur la manière dont les atteintes corporelles ou le handicap, en portant préjudice à la masculinité, pouvaient contribuer à fragiliser l'autorité politique des princes¹⁶. C'est ce qu'illustre le cas de Charles de Provence, épileptique et dont l'administration du royaume échoit à ses proches. Les mutilations corporelles apparaissent d'ailleurs comme des peines infamantes permettant de punir et d'exclure des rivaux

¹⁴ Didier Lett, *Hommes et femmes au Moyen Âge. Histoire du genre, XII^e-XV^e siècle*, Paris, 2023, p. 319-320.

¹⁵ Isidore de Séville, *Étymologies*, éd. W. M. Lindsay, *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum Sive Originum libri XX*, Oxford, 1911, II, p. 23.

¹⁶ Sur le lien entre masculinité et pouvoir politique : Christopher D. Fletcher, Sean Brady, Rachel Moss E. et Lucy Riall (dir.), *The Palgrave Handbook of Masculinity and Political Culture in Europe*, Londres, 2018 ; sur le handicap et la capacité à régner : Olivier Auge, « Physische Idoneität? Zum Problem körperlicher Versehrtheit bei der Eignung als Herrscher im Mittelalter », in Cristina Andenna et Gert Melville, *Idoneität – Genealogie – Legitimation. Begründung und Akzeptanz von dynastischer Herrschaft im Mittelalter*, Cologne / Weimar / Vienne, 2015, p. 39-58.

politiques : en témoigne certaines peines de castration¹⁷, la pratique de la tonsure chez les Mérovingiens ou la peine de décalvation imposée par les Wisigoths aux usurpateurs¹⁸. Les attaques sur les marqueurs de la masculinité se révèlent ainsi être de véritables armes dans le cas de conflits politiques¹⁹. Mais les défaillances corporelles ne sont pas toujours un obstacle à l'exercice du pouvoir : la longue maladie dont souffre toute sa vie le roi du Wessex Alfred ne semble pas l'empêcher de gouverner. Sous la plume du moine Asser, la maladie du roi devient un atout qui démontre sa force morale et son triomphe sur la chair²⁰. De ce fait, on verra comment les discours sur les corps sont autant le reflet des pratiques sociales et politiques que des outils discursifs destinés à légitimer ou remettre en question l'autorité des grands.

Axe 3 – Corps masculins et statuts sociaux

Le sujet invite également à s'interroger sur les différentes masculinités et les attentes qu'elles font peser sur les corps. Ces modèles distincts de masculinité correspondent souvent, à la période médiévale, aux différents groupes sociaux. On peut d'abord se poser la question pour les laïcs, en distinguant les élites des hommes issus des classes inférieures. De fait, la masculinité laïque à l'époque médiévale a été principalement étudiée à travers le prisme des hommes de l'élite, chez qui la masculinité s'exprime par les exploits guerriers et plus généralement par l'exercice de la violence. Mais qu'en est-il des *inermes* qui ne portent pas les armes, dont le corps peut être abîmé par le travail et qui se distinguent supposément des guerriers par des traits physiques caractéristiques ? Les sources questionnent-elles la masculinité de ces hommes exclus des sphères du pouvoir ? Par ailleurs, face à des laïcs dont la masculinité passe notamment par l'expression de leurs capacités sexuelles reproductives, les membres du clergé se doivent de conserver une forme de pureté corporelle. Cette distinction a entraîné une crispation autour de la masculinité au moment de la réforme grégorienne. Les XI^e-XII^e siècles, qui ont été identifiés comme un moment fort de restructuration du système de genre²¹, furent l'occasion pour l'Église, en particulier son pendant monastique, de pousser un nouveau modèle de masculinité cléricale reposant non plus sur les prouesses sexuelles mais sur la résistance à la tentation. Le corps défaillant devient ainsi celui qui ne peut se maîtriser et il s'agit de le mettre à l'épreuve, tel Robert d'Arbrissel, accusé de dormir au milieu de femmes²². Il ne faut cependant pas surinterpréter cette

¹⁷ Klaus van Eickels, « Gendered Violence: Castration and Blinding as Punishment for Treason in Normandy and Anglo-Norman England », *Gender & History* 16, 2004, p. 588-602.

¹⁸ Bruno Dumézil, « La peine de décalvation chez les Wisigoths », in Bertrand Lançon et Marie-Hélène Delavaud-Roux (dir.), *Anthropologie, mythologies et histoire de la chevelure et de la pilosité : le sens du poil*, Paris, 2011, p. 35-147.

¹⁹ Christopher D. Fletcher, *Richard II: Manhood, Youth, and Politics, 1377-99*, Oxford, 2008.

²⁰ Asser, *Ælfredi regis res gestae*, éd. et trad. Alban Gautier, *Histoire du roi Alfred*, Paris, 2013. chap. 74, p. 106-111 ; Janet L. Nelson, « Monks, Secular Men and Masculinity, c.900 », in Dawn M. Hadley (dir.), *Masculinity in Medieval Europe*, Londres, 1999, p. 121-142.

²¹ Jo Ann McNamara, « The 'Herrenfrage': the Restructuring of the Gender System, 1050-1150 », in Clara A. Lees (dir.), *Medieval Masculinities: Regarding Men in the Middle Ages*, Minneapolis, 1994, p. 3-29.

²² Jacques Dalarun, « Robert d'Arbrissel et les femmes », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 39, n°6, 1984, p. 1140-1160.

opposition, certains clercs ne renonçant pas à l'activité sexuelle, ce qui montre aussi la force de la « masculinité hégémonique » incarnée par les hommes laïcs²³.

Modalités de contribution

Les propositions de communication d'une page maximum, devront comporter un titre provisoire et être accompagnées d'une courte biographie. Elles devront être envoyées par mail, avant le 1^{er} juillet 2026, à l'ensemble des membres du comité d'organisation par les trois adresses suivantes : jaudebrand@dhi-paris.fr ; margot.laprade@univ-paris1.fr ; valentine.ferreira@sorbonne-universite.fr

Les communications, d'une durée de 25 minutes pourront être présentées en français, en anglais ou en allemand. Une publication est envisagée.

Comité d'organisation

Justine Audebrand (Institut historique allemand)

Valentine Ferreira (Centre Roland Mousnier – Sorbonne Université)

Margot Laprade (LaMOP – Université de Caen-Normandie)

Comité scientifique

Cristina Andenna (Universität des Saarlandes)

Oliver Auge (Christian-Albrechts-Universität zu Kiel)

Damien Boquet (Aix Marseille Université)

Nahema Hanafi (Université d'Angers)

Laurence Moulinier-Brogi (Université Paris Nanterre)

Clovis Maillet (Dr. EHESS)

Christof Rolker (Otto-Friedrich Universität Bamberg)

²³ Jennifer D. Thibodeaux (dir.), *Negotiating Clerical Identities: Priests, Monks and Masculinity in the Middle Ages*, Basingstoke, 2010 ; Michelle Armstrong Partida, « Mariage clérical et masculinité sacerdotale dans la Catalogne du XIV^e siècle », in M. Fournié, D. Le Blévec, J. Théry-Astruc (dir.), *L'Église et la chair (XIV^e-XV^e siècle) (Cahiers de Fanjeaux, 52)*, Toulouse, 2017, p. 423-465.